

VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 9 février 2026 à compter de 19 h 30.

Sont présent(e)s :

Mme Pascale Geoffroy	Maire
M. Mathieu Payeur, conseiller (en ligne)	siège n° : 1
M. Christopher Astle, conseiller :	siège n° : 4
Mme Sylvie Tremblay-Bouchard, conseillère :	siège n° : 5
Mme Tracy Sim, conseillère :	siège n° : 6

Est aussi présent :

M. Frédérick Lee directeur général, greffier-trésorier par intérim

Absent :

M. Simon Brochu, conseiller :	siège n° : 3
-------------------------------	--------------

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #26-02-034

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame Sylvie Tremblay-Bouchard et résolu à l'unanimité que l'assemblée extraordinaire du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19h31.

Huit personnes assistent à la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #26-02-035

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 FÉVRIER 2026

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement numéro 26-194 concernant le financement des travaux d'aqueduc et d'égouts pour le développement la Place des Marronniers.
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 portant sur le budget et sur le plan triennal des immobilisations
5. Nomination des membres au comité de démolition
6. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
7. Clôture et levée de l'assemblée

3. ADOPTION 26-194

RÉSOLUTION #26-02-036

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 26-194 CONCERNANT LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PLACE DES MARRONNIERS.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 26-194 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil de la ville de Métis-sur-Mer du 2 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 26-194 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la ville de Métis-sur-Mer du 2 février 2026.

Il est proposé par madame Tracy Sim et résolu à la majorité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Métis-sur-Mer adopte le règlement numéro 26-194 intitulé Emprunt pour les travaux d'aqueduc et d'égouts de la Place des Marronniers décrétant un emprunt de 3 300 000 \$.

4. PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2026

RÉSOLUTION #26-02-037

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2026 PORTANT SUR LE BUDGET ET SUR LE PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 préalablement à la présente séance (Art. 333, LCV).

Il est proposé par monsieur Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 janvier 2026.

5. NOMINATION AU COMITÉ DE DÉMOLITION

RÉSOLUTION #26-02-038

NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 1^{er} mai 2023 le *Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 23-165*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)* stipule que le conseil doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère cette loi, que ce comité est formé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil et que leur mandat est renouvelable;

CONSIDÉRANT QU'un des objectifs du comité est de voir à la préservation des bâtiments patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres actuels du comité de démolition est arrivé à échéance.

Il est proposé par monsieur Mathieu Payeur et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Métis-sur-Mer :

NOMME monsieur Simon Brochu, monsieur Christopher Astle et madame Sylvie Tremblay-Bouchard sur le comité de démolition pour une durée d'un an;

NOMME l'inspecteur en urbanisme à agir à titre de personne-ressource et secrétaire du comité de démolition;

DÉSIGNE monsieur Christopher Astle à titre de président du comité de démolition.

6. PÉRIODES DE QUESTIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #26-02-039

LEVÉE DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2026

L'ordre du jour étant épuisé, madame Tracy Sim propose que la présente séance soit levée à 19h42.

En signant ce procès-verbal, je signe et scelle toutes les résolutions qu'il contient et je renonce à mon droit de veto. J'atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des Cités et Villes du Québec.

Pascale Geoffroy, mairesse

Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier pas intérim